



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191014-BUR-AG-19-053-
DE
Date de télétransmission : 16/10/2019
Date de réception préfecture : 16/10/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 14 octobre 2019

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Mise à disposition de 5 vélos électriques à EMAHO dans le cadre de Bastia Ville Digitale 2019

L'an deux mille dix-huit, le 14 octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

PRESENTS : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Pierre SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Louis MILANI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Mise à disposition de 5 vélos électriques à EMAHO dans le cadre de Bastia Ville Digitale 2019

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment l'approbation des conventions ne portant pas sur des domaines exclus par l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant les retombées positives en matière de numérique et de développement économique de la manifestation Bastia Ville Digitale et le soutien de la CAB depuis plusieurs années à cet évènement ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De mettre à disposition gracieusement à l'association EMAHO les cinq vélos électriques propriété de la Communauté d'Agglomération de Bastia pendant la durée de la manifestation Bastia Ville Digitale 2019 ;

APPROUVE

Le projet de convention de mise à disposition entre la CAB et l'association EMAHO ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification